



Grand Est

## « Vignoble du Mont de Berru » - Réduire l'impact des pratiques viticoles sur la qualité de l'eau



Principale orientation :



### Description du groupe

- > **Nom du groupe** : Mont de Berru
- > **Période de réalisation** :  
De janvier 2017 à décembre 2019
- > **Nombre d'exploitations** : 22
- > **Territoire concerné** : zone AOC du Mont de Berru
- > **Structure porteuse du projet** :  
Coopérative vinicole de Nogent l'Abbesse et Cernay-lès Reims  
8 avenue de la gare  
51 420 NOGENT L'ABBESSE  
03 26 03 21 14
- > **Animateur du groupe** :  
Thomas MINEUR  
[thomas.mineur@marne.chambagri.fr](mailto:thomas.mineur@marne.chambagri.fr)  
03 26 77 36 01 – 06 79 49 89 40
- > **Co-financeur** :  
Agence de l'eau Seine-Normandie

> **Indicateurs suivis** :  
- Caractérisation de l'évolution des traitements : IFT exploitation et global

> **Partenaires engagés** :  
[Chambre d'Agriculture de la Marne](#)  
Association Syndicale Autorisée (ASA)  
de Nogent l'Abbesse  
Association Foncière (AF) de Cernay-lès-Reims



### Contexte

La coopérative et ses adhérents se sont très tôt engagés dans des démarches de protection raisonnée en adhérant au Groupement de Développement Viticole (GDV) de la Marne qui conseille chaque année les viticulteurs de la coopérative pour gérer au mieux la protection phytosanitaire de leurs vignes. Ce fut aussi l'un des premiers secteurs de la Champagne à mettre en place la confusion sexuelle dès 1997. La coopérative a été l'une des premières à s'engager dans la démarche Viticulture Durable en Champagne. La coopérative met aussi en place différents accompagnements pour faciliter la certification de ses adhérents.

Pour éviter les écueils techniques et les retours en arrière, un accompagnement et le partage d'expériences sont souvent nécessaires. C'est ce qui conduit les viticulteurs de ce groupe, à travers leur coopérative, à déposer un dossier en partenariat avec la Chambre d'Agriculture. Celle-ci apporte ses compétences d'animation, de conseil et de formation. La coopérative permet de mobiliser les vignerons et diffuser plus facilement les pratiques aux autres adhérents.

### Objectif

> **Améliorer la qualité de l'eau en limitant le recours aux produits phytosanitaires notamment herbicides.**



### Axes de travail – leviers mobilisés

Les pratiques telles que **l'entretien mécanique du sol et l'enherbement** sont privilégiées pour permettre de supprimer l'utilisation des herbicides.

La limitation du recours aux insecticides est envisagée en travaillant sur le **parasitisme**.

Plus globalement, des techniques reconnues et validées (**biocontrôles, mesures prophylactiques**) doivent être mises en œuvre pour permettre la substitution des produits phytosanitaires.

L'amélioration de la qualité de l'eau passe aussi par la mise en place d'**aménagements d'hydraulique douce** (haies, bandes enherbées, talus...) permettant de limiter les transferts de pesticides dans les eaux.

Ce projet s'inscrit dans un objectif plus global qui est, pour chaque exploitation, la **certification Viticulture Durable en Champagne**.